

■ PLAN D'ACCÈS



FIGURES LIBRES RCS 2002 B 1097 - Tél. : 04 94 94 59 57

Contrôles d'identité, contrôles au faciès les nouveaux moyens de défense

Samedi 25 septembre 2010

Maison de l'Avocat et du Droit,
11/13, rue de l'Indépendance
93000 Bobigny



Journée de formation
organisée par les Commissions
Discriminations, Étrangers, Pénale du SAF
et Open Society Justice Initiative

Avec la participation
de l'Ordre des Avocats
du Barreau de Seine St-Denis

SAF

AFFRANCHIR
AU TARIF
EN VIGUEUR

Syndicat des Avocats de France
34 rue Saint Lazare - 75009 Paris

Syndicat des Avocats de France - 34, rue Saint Lazare 75009 Paris
Tél. 01 42 82 01 26 Fax. 01 45 26 01 55 contact@lesaf.org www.lesaf.org

SAF

MATINÉE

09H00 >> ACCUEIL DES PARTICIPANTS

09H15 >> OUVERTURE
Martine AZAM, Présidente SAF Bobigny
Yves TAMET, Bâtonnier de Bobigny
Jean-Louis BORIE, Président du SAF

09H30 >> INTRODUCTION
Didier LIGER, Président de la Commission pénale du SAF

LÉGALITÉ ET PRATIQUE DES CONTRÔLES D'IDENTITÉ

09H45 >> CADRE JURIDIQUE DES CONTRÔLES D'IDENTITÉ EN FRANCE :
HISTORIQUE ; CONTRÔLE DE POLICE ADMINISTRATIVE,
CONTRÔLE DE POLICE JUDICIAIRE, CONTRÔLE
D'EXTRANÉITÉ...
Nathalie FERRÉ, Maître de Conférence, ancienne Présidente du GISTI

10H30 >> PRÉSENTATION DU RAPPORT 2009 D'OPEN SOCIETY JUSTICE
INITIATIVE : « JUSTICE INITIATIVE, POLICE ET MINORITÉS
VISIBLES, LES CONTRÔLES D'IDENTITÉ À PARIS ».
Lanna HOLL, membre d'Open Society Justice Initiative France

11H30 >> DÉBAT

13H00 >> DÉJEUNER SUR PLACE (sur inscriptions)

APRÈS-MIDI

MOYENS DE DÉFENSE DES PERSONNES VICTIMES DE CONTRÔLES D'IDENTITÉ ILLÉGAUX OU ABUSIFS

14H15 >> LES MOYENS DE DÉFENSE EN CAS DE CONTRÔLE D'IDENTITÉ
SUIVI D'UNE PROCÉDURE JUDICIAIRE
Noura AMARA LEBRET, SAF Angers

15H00 >> LES MOYENS DE DÉFENSE EN CAS DE CONTRÔLE D'IDENTITÉ
D'ÉTRANGER SUIVI D'UNE PROCÉDURE ADMINISTRATIVE
Emeline LACHAL, SAF Lille

16H00 >> LES RECOURS EN CAS DE CONTRÔLE D'IDENTITÉ
NON SUIVI DE PROCÉDURE JUDICIAIRE
Jérôme KARSENTI, SAF Créteil
Félix de BELLOY, Avocat Paris

17H00 >> DÉBAT

17H15 >> CONCLUSION
Didier LIGER

17H30 >> CLÔTURE DE LA JOURNÉE

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères des décisions à caractère normatif n° 2005-001 à 2005-004 du CNB.

Durée de la formation: Sept heures

Une attestation de présence et une facture vous seront adressées après la formation.

**ATTENTION, CETTE FORMATION N'EST PAS PRISE
EN CHARGE À TITRE INDIVIDUEL PAR LE FIF-PL**

SAF COMMUNICATION
organisme de formation n° 11 75 26 108 75

SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2010 - Bobigny

FORMATION

LES NOUVEAUX MOYENS DE DÉFENSE

à retourner **avant le vendredi 17 septembre 2010** à SAF COMMUNICATION
34, rue Saint Lazare - 75009 Paris - Tél.: 01 42 82 01 26 - Fax : 01 45 26 01 55

Nom: Prénom:
Adresse:
Code Postal: Ville:
Tél.: Fax: E-mail:
Barreau ou activité professionnelle:

- Participera à la Formation SAF du Samedi 25 septembre 2010
 - Avocat inscrit adhérent SAF: 60 € TTC*
 - Avocat inscrit non adhérent SAF et autre public : 80 € TTC*
 - Étudiant: Entrée libre **
- S'inscrit au déjeuner (en sus) : 20 euros TTC
- Règle la somme de € TTC par chèque à l'ordre de SAF COMMUNICATION

* Inscription préalable indispensable pour valider l'inscription les avocats doivent impérativement joindre la copie de leur attestation de versement urssaf 2009

** Dans la limite des places disponibles - inscription préalable indispensable auprès du SAF Communication.

